

PIERRE RIBEAUD

Député de la 5^{ème} circonscription de l'Isère



DU CÔTÉ DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

■ RÉFORME CONSTITUTIONNELLE – VOTE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'Assemblée nationale a voté ce mercredi le projet de révision constitutionnelle, protection de la Nation, par 317 voix, contre 199, et 51 abstentions ce qui correspond à un vote des 3/5^e de l'Assemblée Nationale. Ce texte sera examiné prochainement par le Sénat.

Mercredi après-midi, j'ai voté avec six autres députés isérois Geneviève Fioraso, Joëlle Huillier, Michel Issindou, Erwann Binet, Jean-Pierre Barbier et Alain Moyne-Bressand pour l'adoption de la loi de réforme constitutionnelle de protection de la nation.

En 2015, en France, des hommes lourdement armés ont fait 148 victimes et de nombreux blessés : c'est l'acte de guerre le plus meurtrier que la France ait connu sur son sol depuis la Seconde Guerre mondiale. Il fut commis, notamment, par des Français.

Devant l'ampleur inédite de ces attentats et le risque majeur qu'il y en ait d'autres, le Président de la République, en accord avec le Gouvernement, a décrété le soir même l'Etat d'urgence dans tout le pays, avant de le prolonger pour faire face à une menace durable sur notre territoire.

Un contexte exceptionnel qui exige des mesures exceptionnelles

Dans ce contexte de guerre, le Président a décidé de s'adresser à l'ensemble des parlementaires réunis en Congrès à Versailles. Il faut bien mesurer combien ce discours historique d'union nationale fut déterminant dans la stabilité de la Nation après un tel choc. Mesurons également combien il fut déterminant dans la résistance des partis républicains face à la poussée du Front national lors des élections régionales de décembre 2015. Imaginons seulement que le Président n'ait pas été à la hauteur des événements et des attentes des Français : une partie de notre pays aurait pu basculer aux mains du FN. Face à l'horreur, la tentation du repli sur soi voire du bouc-émissaire est grande. Elle existe aujourd'hui dans de nombreux pays européens, y compris en France où les attaques persistent sans toutefois parvenir à ébranler nos valeurs, à submerger le front républicain ou à désunir les Français.

Etre à la hauteur, c'était prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposaient, mais également poser un acte symbolique envers celles et ceux qui ont commis ces atrocités. Cette nuit-là, en s'attaquant à la jeunesse de notre pays, c'est à la République tout entière qu'ils s'en sont pris. En massacrant des dizaines de Français au nom d'une idéologie barbare et contraire à nos valeurs les plus essentielles, ils sont sortis eux-mêmes de la Nation.

Reste alors à se poser une question fondamentale : quand un terroriste prend les armes contre la France et tue, peut-il encore être français ?

Le Président a fait un choix clair : permettre à la justice de déchoir de la nationalité française les individus condamnés pour crimes terroristes.

La déchéance de nationalité n'entrave pas le principe d'égalité

Certains craignent qu'une telle mesure crée une rupture d'égalité entre les Français, notamment envers les binationaux.

Or dans la version adoptée, il s'agit bien d'une mesure universelle puisqu'elle concernera toute personne condamnée pour un crime ou un délit constituant une atteinte grave à la vie de la Nation.

La France n'a qu'un seul ennemi : le terrorisme. Ce sont les terroristes et uniquement les terroristes qu'elle vise à travers la réforme constitutionnelle proposée par le Président de la République et son Gouvernement.

Pas de remise en cause du droit du sol

D'autres craignent qu'une telle décision remette en cause le droit du sol. Notre République obéit à un principe fondamental que nul ne saurait remettre en cause : tout individu né sur le sol français a vocation à être Français. Ce principe vient de loin. Être français, ce n'est pas un héritage lié au sang, à la famille ou à la religion. C'est un choix en conscience, une adhésion qui fait qu'un sujet devient citoyen.

Quel est le contexte aujourd'hui ? Des Français, nés en France, s'attaquent à leur propre patrie. De quel droit peuvent se réclamer des terroristes qui s'attaquent à leur propre sol ?

La question de la déchéance de nationalité s'est elle-même posée en d'autres circonstances de notre histoire. Dans ce même contexte d'avant-guerre en 1938, c'est un gouvernement de gauche, présidé par Edouard Daladier qui adopta un décret-loi stipulant qu' « un Français qui se comporte en fait comme le national d'un pays étranger, peut s'il a la nationalité de ce pays, être déclaré (...) avoir perdu la qualité de Français ». Ce texte a été confirmé par les ordonnances de 1945 signées par le Général de Gaulle. Loin d'être une exception ou un fait nouveau dans notre Histoire, il s'agit en effet d'une tradition républicaine appliquée dans un contexte de guerre.

Des mesures fortes strictement encadrées par la Constitution et l'indépendance de la justice

Pourquoi une réforme de notre Constitution ? Parce qu'elle est la seule à même de garantir un strict encadrement de ces mesures exceptionnelles et l'impossibilité pour un gouvernement autoritaire d'en abuser à d'autres fins, sauf à devoir réviser la Constitution.

Le texte adopté à l'Assemblée Nationale comporte en outre une disposition capitale d'un point de vue démocratique car si la loi fixe le cadre de la procédure de déchéance, c'est bien au juge et à lui seul qu'il appartiendra d'apprécier la gravité des faits et de décider du niveau de sanction adéquat. À ce titre, les sanctions prévues vont de la perte de droits attachés à la nationalité (totale ou partielle) à la déchéance de nationalité.

■ NOUVEAU GOUVERNEMENT : ANDRÉ VALLINI NOMMÉ SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUPRÈS DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL, CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA FRANCOPHONIE

[Composition](#) du nouveau gouvernement.

■ MON ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE

- Signature d'une Proposition de loi organique relative à la nomination du président de la Haute Autorité de la participation du public.
- Signature d'une Proposition de loi visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias.

Mes questions au Gouvernement :

- Madame la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie sur l'utilisation d'appareils permettant l'usage de cheminées à foyer ouvert à un niveau de performance énergétique et environnementale équivalent à celui des cheminées à foyer fermé.

- Madame la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie sur les difficultés rencontrées par les collectivités territoriales ayant fait le choix d'instaurer des points d'apports volontaires en lieu et place de la collecte des déchets en porte à porte, dans un souci de rationalisation des déplacements et afin d'anticiper l'incitation à la réduction des déchets, réaffirmée récemment par la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

- Monsieur le Ministre de l'Intérieur sur les difficultés rencontrées par les membres de l'opposition élus dans les conseils municipaux des communes de plus de 1 000 habitants et de moins de 3 500 habitants pour exprimer librement leur opinion, notamment dans les bulletins municipaux ou autres sources municipales d'information.

- Madame la Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des femmes sur la décision du 3 avril 2007 de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie relative à la liste des actes et prestations pris en charge par l'assurance maladie...

■ SUCCÈS DE LA MISE EN PLACE DE LA PRIME D'ACTIVITÉ

La prime pour l'activité a été versée pour la première fois ce 5 février. Sa mise en place est d'ores et déjà un succès : 1,5 million de ménages ont déjà reçu la prime d'activité, représentant 2 millions de personnes, dont 225 000 jeunes de moins de 25 ans. Le taux de recours est d'emblée proche de 50 % : les bénéficiaires comptent déjà 700 000 personnes de plus que ceux qui percevaient le RSA activité.

Il n'est pas trop tard pour les retardataires : ils pourront toucher leur prime avec effet rétroactif au 1^{er} janvier, s'ils la demandent avant le 31 mars. Cette prime représente 132 € par mois pour un salarié célibataire au SMIC, 97 € par mois s'il gagne 1300 € nets, 245 € pour un couple au SMIC avec 2 enfants.

■ LA COUR DES COMPTES RECONNAÎT LES PROGRÈS BUDGÉTAIRES

Dans son rapport public annuel, la Cour des Comptes reconnaît les résultats de la politique budgétaire du gouvernement en 2015, et estime atteignables ses objectifs de réduction du déficit en 2016.

Les résultats constatés en 2015 en matière de croissance sont par ailleurs supérieurs aux prévisions. Le déficit structurel est au plus bas depuis 15 ans.

■ PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES POSITIVES POUR LA FRANCE

La Commission Européenne a publié ses nouvelles prévisions économiques pour la France. En 2015, la reprise effective de la croissance s'est engagée et la France devrait avoir respecté, et même dépassé, pour la 2^{ème} année consécutive, ses engagements en termes de déficit.

En 2016, la prévision de croissance de la Commission est ajustée dans les mêmes proportions que chez nos partenaires, de -0,1 point, en raison du contexte international. D'après la commission, la France devrait respecter son engagement de ramener le déficit à -3,4% en 2016.

■ CRISE AGRICOLE – LA GRANDE DISTRIBUTION RÉUNIE À MATIGNON

Le Premier Ministre a reçu le 8 février, avec Stéphane Le Foll et Emmanuel Macron, les responsables des enseignes de la grande distribution, qui représentent des débouchés essentiels pour les éleveurs français.

Objectif : les mobiliser, même s'ils ne sont pas responsables de cette crise agricole. Concrètement, il leur a été demandé de ne pas anticiper une baisse des coûts agricoles, de poursuivre les actions de valorisation des produits locaux, de s'inscrire dans des démarches partenariales et de poursuivre des initiatives de soutien à la trésorerie des éleveurs. Au-delà, c'est l'ensemble des acteurs qui doit prendre ses responsabilités.

■ PRÉSENTATION DE LA RÉFORME DU DROIT DES CONTRATS

La réforme du droit des contrats et des obligations a été présentée en Conseil des Ministres. Son objectif : rendre le droit plus sûr, plus accessible et plus intelligible, et l'adapter aux besoins des entreprises et des particuliers.

Cette réforme comprend de nombreuses avancées majeures pour les acteurs économiques comme pour les particuliers : encouragement des solutions à l'amiable, possibilité de renégocier un contrat en cas de bouleversement économique imprévisible et de l'annuler en cas d'inexécution grave, facilitation des cessions de dettes et de créances, simplification de l'archivage électronique, sécurisation de la bonne foi à tous les stades du contrat, sanction de l'abus de l'état de dépendance, lutte contre les clauses abusives.

DU CÔTÉ DE LA CIRCONSCRIPTION

■ **STMICROELECTRONICS : UN RENDEZ-VOUS PROGRAMMÉ AVEC LE MINISTÈRE**

Avec mes collègues parlementaires Geneviève Fioraso et Michel Destot nous allons rencontrer prochainement le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Économie Emmanuel Macron pour faire le point sur la situation de STMicroelectronics et évoquer le rôle que l'État français doit jouer dans les stratégies de développement de cette entreprise qui occupe un secteur stratégique pour la France et l'Europe.

■ **DES CLASSES BI-LANGUES EN PROGRESSION**

Un effort extrêmement important a été fait pour diversifier l'offre de langues vivantes dans le 1^{er} degré avec 20 écoles publiques supplémentaires qui proposeront une autre langue vivante que l'anglais à la rentrée 2016, portant leur total à 29. De plus, 4 écoles privées proposeront l'allemand.

Au niveau des collèges, 23 collèges publics, dont 9 collèges de l'éducation prioritaire (sur les 13 du département), et 4 collèges privés, proposeront un dispositif bi-langue. L'allemand sera proposé comme LV2 dans 85 des 86 collèges publics.

■ **RENCONTRE AVEC UNE DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ISÈRE**



Des représentants de la Fédération des retraités de la fonction publique de l'Isère ont souhaité me rencontrer pour me présenter leurs différentes demandes relatives au pouvoir d'achat des retraités : une évolution des pensions de retraite tenant compte de l'évolution des salaires, une pension au moins égale au SMIC après toute carrière complète, un espace de négociations sur l'évolution des pensions et toutes les questions concernant les retraités au sein duquel siègeraient les organisations de retraités.

Je me suis engagé à relayer ces demandes auprès de la Ministre des Affaires Sociales.

■ **FOIRE AUX BOUDINS – SAMEDI 6 FÉVRIER À HURTIÈRES**



À l'invitation du maire Yannick Bouchet Bert Peillard, j'ai parcouru les différents stands de la Foire aux boudins. Outre les traditionnelles cochonnailles préparées par les équipes de l'ACCA et d'Hurtières Animation et prises d'assaut par les visiteurs, il y avait de nombreux artisans et producteurs locaux de pain, miel, fromage, bijoux.

■ SAINTE BARBE – SAMEDI 6 FÉVRIER À CROLLES



Comme chaque année, les Sapeurs Pompiers de Crolles et leurs familles ont fêté dignement la Sainte-Barbe. L'occasion pour le commandant du centre Max Behouche de faire le bilan de l'année 2015 : 768 interventions soit 10% de plus qu'en 2014. Outre huit nouvelles recrues sapeurs-pompiers volontaires, le centre de secours peut désormais compter sur le renfort de deux chiens, excellents auxiliaires pour les secours.

■ USSE HAND-BALL – SAMEDI 6 FÉVRIER À SAINT-EGRÈVE



Samedi soir, l'USSE handball, en Nationale 1, recevait Montélimar à la halle Balestas.

Une soirée placée sous le signe de la solidarité avec les malades atteints de sclérose en plaque. Les bénéfices de la tombola ainsi qu'une partie des recettes liées à la vente des places ont été reversés à la recherche contre cette maladie. Les spectateurs sont venus nombreux donner de la voix et montrer leur solidarité.

PIERRE RIBEAUD

Permanence

77 place de la Mairie / 38660 LA TERRASSE

Tél. : 04 76 92 18 96 / Fax : 04 76 92 18 98

Bureaux accessibles aux personnes à mobilité réduite



Facebook.com/PierreRibeaudDepute



Pour modifier les informations vous concernant ou si vous souhaitez vous désinscrire : pierre.ribeaud@orange.fr